

**ÉLECTION PARTIELLE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS  
AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT DE VELIZY**

**SCRUTIN DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2022**

**PROCÈS-VERBAL DE L'EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ  
DES CANDIDATURES**

La clôture du dépôt des candidatures pour les élections susvisées était fixée au **Jeudi 20 janvier 2022 à 16h**. Il a été procédé à l'examen de la recevabilité des candidatures.

**RAPPEL DES REGLES RELATIVES A LA RECEVABILITE DES LISTES :**

Ces règles sont précisées dans le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 719-1 et D.719-1 à D.719-40 et dans les arrêtés portant décision électorale du Président de l'UVSQ n°2021-146 en date du 26 novembre 2021.

Au regard de ces textes, la Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'UVSQ instruit l'ensemble des candidatures individuelles et de listes qui lui parviennent avant la date limite de remise des candidatures à savoir le jeudi 20 janvier 2022 à 16h. L'instruction des dossiers de candidatures s'effectue entre le jeudi 20 janvier 2022, 16 heures et le mardi 25 janvier 2022 à 16 heures.

**Candidatures présentées au titre du Conseil d'Institut de l'IUT de Vélizy**

**RAPPEL DU NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR AU CONSEIL  
D'INSTITUT DE L'IUT DE VÉLIZY**

COLLEGES ELECTORAUX	NOMBRE DE SIEGES
Collège des usagers	4 titulaires 4 suppléants
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

**COLLEGE DES USAGERS**

***Aucune candidature n'a été présentée.***

Fait à Versailles, le 20/01/22

Le Président de l'Université

**Alain BUI  
PRÉSIDENT**

Alain BUI